

Le tutoiement bientôt interdit dans les lieux publics

L'annonce fait suite à la création par le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, mardi 24 mars, d'un nouveau comité d'experts sur l'épidémie de coronavirus. Formé de 12 chercheurs et scientifiques, le Comité Analyse, Recherche et Expertise (CARE), est chargé de conseiller le gouvernement et de chercher « toutes les solutions originales et alternatives qui permettront, de quelque manière que ce soit, d'endiguer la progression du virus ».

Considérant que certains mots conduisent à expirer plus d'air que d'autres, et risquent d'occasionner davantage de postillons, source essentielle de propagation du virus SARS-CoV-2, le comité recommande d'en « suspendre l'usage jusqu'à nouvel ordre ». L'Académie française a été saisie dès le 25 mars et vient de rendre son avis : « Ce sont les consonnes qui posent problème. Il convient d'éviter les chuintantes, les labiales et les dentales sourdes et de les remplacer par des sonores, des liquides et des nasales ». En clair, il s'agirait de bannir les sons *ch-*, *f-*, *t-* et *p-*. Un mot comme *tu* ou *chose* entrainerait 5 à 10 fois plus de postillons qu'un mot comme *vous* ou *objet*, et bien sûr, comme au Scrabble, certains mots comptent double (*pamplemousse*) ou triple (*tartiflette*).

Comment les éviter ? Selon l'Académie française, il suffit de « revenir aux règles de la grammaire et de la politesse classiques » ; ainsi *tu* doit être remplacé par *vous*, *pas* par *ne*, *faire* par *agir*... L'usage du vouvoiement devrait aussi permettre « d'instaurer plus de distance » entre les personnes. Voici quelques exemples :

C'est peut-être faux.

Faut pas faire ça, chéri !

Qu'est-ce que j'en ai à faire !

Ce pamplemousse est plein de pépins !

Ça fait pas un peu pute ?

Mon parachute s'ouvre pas !!!

C'est sans doute vrai.

Vous ne devez agir ainsi, mon ami.

Cela m'est bien égal.

Mon agrume regorge de graines !

Est-ce assez élégant ?

Mon auxiliaire ascendant est coincé.

Un décret préparé par le Conseil Supérieur de la Langue Française (CSLF) du Ministère de la Culture devrait interdire, à compter du mercredi 1er avril 2020, les sons qui occasionnent le plus de postillons dans les lieux publics. L'amende serait de 3€ pour un *f-* ou un *ch-*, de 1,60€ pour un *p-* ou un *t-*, sauf port d'un masque FFP2. D'après une source proche du cabinet, les mots *femme* et *enfant* seraient pour l'instant exceptés, le gouvernement jugeant que l'opinion n'est pas encore prête : « La nation n'est déjà mûre ».

Selon le site Lexique.org de l'Université de Savoie, les mots concernés les plus fréquents sont essentiellement : *chaud*, *chéri*, *chose*, *enfant*, *faire*, *falloir*, *faux*, *fou*, *froid*, *famille*, *femme*, *fiche*, *papa*, *pas*, *un peu*, *peut-être*, *pourquoi*, *temps*, *toujours*, *tout*, *trop*, *très*, *tu*, *toi*. Voici donc les premières recommandations, que chacun pourra compléter:

Ne dites pas Dites

femme homme

Français Gaulois

papa	maman
pas	ne, non
peut-être	jamais
pourquoi	comment
pouvoir	devoir
toujours	encore
tout	rien
très	beaucoup
trop	assez
tu, te, toi	vous

Le décret n'est pas encore paru mais déjà une polémique se prépare. Le laboratoire de Phonétique et de Phonologie (LPP) de la Sorbonne, héritier du vénérable Institut de Phonétique de Paris, s'étonne de ne pas avoir été consulté. Comme le dit son directeur : « Il faudrait plusieurs semaines pour mener des études rigoureuses selon les protocoles scientifiques habituels. » Mais, ici comme ailleurs, l'urgence semble devoir primer. En attendant les masques.

Nathan Grine
Ann Bee
Université de Berne